

30° Rallye du Picodon, 10° Rallye VHC, 7° Rallye VHRS

6 et 7 septembre 2025

Coupe de France des Rallyes 2025 (Coef. 2)

Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes

## DECISION N° 1 du Collège des Commissaires Sportifs

Suite à la neutralisation des ES 2 et 3, le Collège décide en application à l'article 7.5.16 du Règlement standard des rallyes d'appliquer un temps forfaitaire "provisoire" à l'ensemble des concurrents n'ayant pu effectuer ces épreuves spéciales.

Les temps "provisaires" seront revus dès lors que le Collège disposera de plus de références.

L'ordre des départs pour la 2<sup>ème</sup> étape sera établi sur la base du classement de l'ES N°1.

Temps forfaitaires "provisaires"

ES 2 : 4'00

ES 3 : 4'00

Distribuée le :

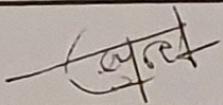
Affichée le :

à :

Le Président du Collège

VEYRET Emmanuel

1316



Membre du Collège AGOSTINHO Armand 12775	Membre du Collège DECARPENTRIE Max 3433	Membre du Collège	Membre du Collège
